

Dans le cadre de sa charte de développement durable (engagement 9 : préserver et valoriser nos ressources en eau), la Ville a décidé de soutenir l'achat de récupérateurs d'eau de pluie d'une **capacité minimale 300 litres** par les particuliers.

Cette opération a pour but de :

- préserver la ressource en eau et ainsi adapter nos comportements au changement climatique,
- aider les habitants à faire des économies en réduisant leur facture d'eau,
- réduire les rejets d'eau de pluie dans les réseaux publics de collecte.

Pour bénéficier de cette aide financière, vous devez nous retourner ce dossier **complet et signé**.

Attention : une seule aide financière accordée par foyer (même adresse) à hauteur de 50% de la facture (plafonné à 100 € maximum de subvention), dans la limite de l'enveloppe allouée à ce dispositif.

1. INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM ET PRENOM DU DEMANDEUR :

ADRESSE :

VILLE : BAYEUX

TELEPHONE : COURRIEL :

Utilisation envisagée de l'eau de pluie :

.....

Cadre réservé à l'administration

N° de la demande :

Montant de la subvention : (50% de la facture à hauteur de maximum 100 € de subvention)

Remarques :

Dossier complet : OUI NON

2. ENVOI DU DOSSIER

Vous adresserez ce dossier **COMPLET ET SIGNÉ** soit par courriel, soit par courrier à :

VILLE DE BAYEUX - 4 Place Gauquelin 14400 BAYEUX ou techniques@mairie-bayeux.fr

Pièces à joindre **OBLIGATOIREMENT** :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, gaz, téléphone ou assurance)
- Photocopie de la facture certifiée acquittée
- Photo de l'installation
- RIB

Si vous avez des questions : 02 31 51 60 60 / techniques@mairie-bayeux.fr

A, le :

Signature :